

PUBLIFIN

## Pierre Meyers (Nethys) : « Il y a danger »

**Une mise au point juridique « agressive »**

**« non agressive ». Mais une sérieuse mise en garde, quand même, adressée par la SA Nethys à la commission d'enquête.**

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

Une réponse de 101 pages à un « rapport intermédiaire » qui en faisait à peine la moitié. L'entreprise Nethys a sorti, hier, l'artillerie lourde en confiant à un cabinet réputé d'avocats le soin d'analyser – ou plutôt de démonter – sur le strict plan du droit, le travail de la commission d'enquête Publifin.

Manière de prévenir : il ne s'agirait pas que le rapport final de la commission, attendu le 4 juillet, contienne le même type « d'erreurs » que celles relevées par les avocats.

**« Ce n'est pas une démarche**

*« Attention, on le fait de manière professionnelle et pas émotionnelle. Ce n'est pas une démarche agressive. On n'attaque ni la commission d'enquête parlementaire, pour les travaux de laquelle nous avons beaucoup de respect, ni les commissaires »,* souligne Pierre Meyers, le nouveau président du conseil d'administration de Nethys, qui a pris « à l'unanimité », dit-il, l'initiative de cet avertissement juridique.

Le cabinet mandaté dit néanmoins, dans son introduction, « constater avec regret que la commission, bénéficiant des pouvoirs d'un juge d'instruction, a enquêté ex-

*clusivement à charge et n'a tenu compte d'aucune explication ni preuve qui lui ont été fournies par les*

*différentes parties ». Ce n'est donc pas seulement le fond qui est critiqué, mais aussi la partialité.*

Forme de pression ? « Les membres de la commission ne sont pas des personnalités de nature à se laisser impressionner, ce n'est pas cela l'objectif », tempère Pierre Meyers. « Mais nous avons été interpellés, dans le rapport intermédiaire, par un certain nombre d'inexactitudes importantes, dont certaines peuvent être graves de conséquences pour l'avenir de Nethys et de son personnel », explique l'ancien dirigeant du groupe CML.

**Tout a été décidé**

**par l'actionnaire public**

Au premier rang de ces « erreurs » de la commission, est pointée une « confusion » entre la société anonyme Nethys et l'intercommunale Publifin. Rémunérations du management, dé-

légation de la gestion des activités aux filiales de droit privé, mise en place de Finanpart, prolongement des comités de secteurs, transfert des actifs de l'intercommunale vers Nethys et transformation de Publifin en société holding : « Il s'avère que toutes les grandes évolutions du groupe ont été décidées par les actionnaires publics », souligne la défense de Nethys.

Et de mettre à mal, de manière fouillée, l'une des principales accusations du rapport intermédiaire, à savoir que la société dirigée par Stéphane Moreau a mis en place des mécanismes pour contourner les règles, pour échapper au contrôle de la tutelle et de ses actionnaires publics liégeois.

L'analyse juridique affirme également que le rapport intermédiaire méconnaît, à diverses reprises, le droit des sociétés. Et sur le principe, relève Pierre Meyers, « on ne peut pas juger une situation passée sur base du droit tel qu'on voudrait le faire évoluer. »

Ainsi, la commission d'enquête aurait une fâcheuse tendance à confondre ses désirs futurs avec les reproches qu'elle peut, légitimement, adresser au management de Nethys. ■

## « Il faudra en tirer les conséquences »

« Nous ne voulons pas peser ni faire pression, répète Pierre Meyers, mais en tant que CA de Nethys, on ne peut pas laisser une Commission effectuer des recommandations sur des bases inexacts. » Car il exprime des craintes pour la suite.

« Nethys a construit des choses importantes. On parle toujours de dividendes mais il y a eu une véritable création de valeur et elle appartient aux actionnaires, province et communes. Attention avant de tirer des conclusions hâtives. Il

faut être attentif à ce que représente le groupe, ce qui n'empêche pas de nouvelles règles de gouvernance. Mais si on dit que le groupe ne peut plus évoluer en dehors du giron de la Région wallonne, ou si on veut le ramener à l'activité

d'une stricte intercommunale, il y a danger. Il faudra en tirer les conséquences, notamment en termes d'emplois. »

# C

## OMMENTAIRE

par **Jean-Christophe  
HERMINAIRE**

## Aucune remise en question

C'est le Conseil d'administration de Nethys qui a mandaté le cabinet d'avocats Linklaters pour dézinguer le rapport intermédiaire de la Commission Publifin. Pas le nouveau CA de l'intercommunale ciblée par les travaux d'enquête parlementaire. Invalidé par l'administration wallonne, ce dernier est, de toute façon, hors-jeu pour l'instant. Il a juste été averti de la démarche de Nethys.

La contre-attaque d'hier vient donc de la seule structure privée du « groupe Publifin », où les représentants politiques ont été mis en minorité : 4 membres sur 11 au CA, si on considère qu'André Gilles, qui a « sauté » du Conseil provincial avec un parachute de 430 000 € bien doré, y siège désormais à titre privé. Et que Stéphane Moreau poursuit sa navigation en marge du PS.

Le bras de fer oppose à présent les députés de la Commission au « management », où dominent les hommes d'affaires liégeois. Le monde politique veut couper les dernières têtes qui résistent, dissimulant que ce sont les partis eux-mêmes qui ont permis et entretenu les dérives des intercommunales, et bien au-delà du scandale Publifin. Il porte la faute sur le management de Nethys, lequel se défend par les voies juridiques et s'arc-boute sur sa réussite d'entreprise, qu'il voit en danger. Sur la défensive, masquant et niant leurs responsabilités, ni les uns, ni les autres ne semblent prêts à la remise en question profonde qui s'impose.